

# Compte rendu de la commission de synthèse du 11 janvier 2018

## Ordre du jour :

- Validation d'une décision modification du BP 2017 de l'OT
- Modification des statuts du PETR pour permettre la réalisation de prestations pour tout organisme public et baisse du nombre de délégués
- Présentation détaillée du programme d'action du TEPOS
- Débat sur le PADD du SCoT
- Avis du SCoT dans le cadre de la consultation PPA
- Questions diverses.

## Présents :

Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA (Présidente du Pays Ruffécois), Mme Nicole BONNEFOY (Conseillère Départementale ; Sénatrice de la Charente), M. BROUTE Alain (CdC Cœur de Charente ; Ranville-Breuillaud), M. Bernard CHARBONNEAU (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Val de Charente ; Ruffec), M. Jean-Pierre CHAUVIN (CdC Val de Charente ; Paizay-Naudouin-Embourie), M. Laurent DANEDE (CdC Cœur de Charente ; Tourriers), M. Geoffroy DUDOUIT (CdC Val de Charente ; St-Sulpice de Ruffec), M. Claude GUITTON (CdC Cœur de Charente ; Villognon), M. Jean-Louis STASIAK (CdC Cœur de Charente ; Xambes).

## Excusés :

M. Christian CROIZARD (CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Jean-Pierre DE FALLOIS (Président CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Jean-Marc DE LUSTRAC (1er Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Cœur de Charente ; Vars), M. Claudy SEGUINAR (CdC Val de Charente ; Verteuil-sur-Charente).

## Validation d'une décision modification du BP 2017 de l'OT

### *Décision modificative n° 1 du budget 2017 de l'Office de tourisme*

Lors de l'élaboration du budget primitif 2017, il n'avait pas été prévu d'assister au Congrès national des OT et notamment la participation de membres du comité de direction.

Par conséquent, il est à présent nécessaire d'ajouter des crédits au compte 6532 « Frais de mission des élus ». Il est proposé de retirer 360 € du compte 648 « Autres charges de personnel » pour les réaffecter au compte 6532.

Cette DM a été validée par le comité de direction de l'Office de tourisme le 13 décembre 2017.

OFFICE DE TOURISME - DM n°1 du 13/12/2017							
FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
	PREVU	REVISION	SOLDE		PREVU	REVISION	SOLDE
<b>12 Charges de personnel et frais</b>			<b>6 640,00 €</b>				
648 Autres charges de personnel	7 000,00 €	360,00 €	6 640,00 €				
<b>65 Opérations d'ordre</b>			<b>460,00 €</b>				
6532 Frais de missions des élus	100,00 €	360,00 €	460,00 €				
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>7 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 100,00 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

→ La commission de synthèse donne un avis favorable à cette décision modificative.

## Modification des statuts du PETR pour permettre la réalisation de prestations pour tout organisme public et baisse du nombre de délégués

### ***Modification des statuts du PETR pour permettre la réalisation de prestations de services pour tout organisme public***

En lien avec la DRAC, une convention est en cours d'élaboration afin que le PETR assure le suivi de l'entretien des travaux réalisés sous forme de prestation de service.

L'article 7 des statuts actuels du PETR ne permettent les prestations de services que pour les communautés de communes de son périmètre. Afin de permettre cette convention, il est nécessaire d'étendre cette possibilité à « tout organisme public ».

### **Article 7 : habilitation statutaire**

Le PETR du Pays du Ruffécois est habilité à réaliser toutes prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences au profit des communautés de communes de son périmètre **et de tout organisme public**.

→ La commission de synthèse donne un avis favorable à cette modification des statuts.

### ***Baisse du nombre de délégués***

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune Val-de-Bonnieure a été créée par la fusion des communes de Sainte-Colombe, de Saint-Angeau et de Saint-Amant-de-Bonnieure.

La communauté de communes Cœur de Charente passe donc de 54 communes à 52 communes. Il est donc possible de modifier l'article 10 des statuts du PETR du Pays du Ruffécois pour réduire le nombre de titulaires par EPCI de 54 à 52 titulaires et de 108 à 104 suppléants, le quorum serai alors fixé à 53 titulaires au lieu de 55.

## **TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT INTERNE**

### **Article 10 : Le Comité syndical**

Le PETR est administré par un Comité syndical, qui en constitue l'organe délibérant.

Le Comité syndical est composé de **104** sièges.

En application du code général des collectivités territoriales, aucun des EPCI à fiscalité propre membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Il est ainsi réparti les sièges au sein du Comité syndical du Pôle :

Tranches de population	Nombres de titulaires	Nombres de suppléants
------------------------	-----------------------	-----------------------

EPCI de plus de 10 000 habitants :	<b>52</b>	<b>104</b>
------------------------------------	-----------	------------

→ La commission de synthèse rappelle qu'une modification des statuts équivalente a été réalisée lors de la création de la commune d'Aunac-sur-Charente.

**La commission de synthèse donne un avis favorable à cette modification des statuts.**

## Présentation détaillée du programme d'action du TEPOS

Le 8 janvier 2018, nous avons reçu la réponse officielle du président de région et du directeur de l'ADEME nous informant que le territoire a été retenu pour la candidature TEPOS. Nous allons donc conventionner avec la Région et l'ADEME sur le plan d'actions.

Ces conventions intègrent des objectifs annuels à atteindre, et ce dès la fin de l'année 2018. Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes vont être lancées :

→ Plan d'action en **Annexe 2**

Le diagnostic « consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre » du PETR du Ruffécois réalisé par l'AREC fait apparaître que le secteur agricole représente aujourd'hui 71 730 ha, une surface forestière de 17 274 ha et un cheptel de 18 255 UGB. Cette filière représente 13% de la consommation énergétique du territoire (179 GW) et 35% des émissions de GES (135 kT éq CO2 en émission directe). 6 actions vont être lancées dans ce secteur:

- 1) Réalisation de diagnostics tracteurs: En lien avec l'ADANC et les agriculteurs. La consommation de gasoil pour les machines agricoles est l'un des principaux secteurs consommateur d'énergie sur l'agriculture. Cette action permettra à 30 agriculteurs par an de réaliser des diagnostics afin d'optimiser leurs tracteurs, de réaliser des économies de carburant, de détecter des anomalies de fonctionnement et de connaître ou rappeler les gestes appropriés pour une conduite économique.
- 2) Formations des agriculteurs à l'éco-conduite et conseil pneumatique (monte-pression): Action portée par la chambre d'agriculture et financé par VIVEA. Permet de former 10 agriculteurs par an à l'éco-conduite (économie possible : 10l de carburant par heure).
- 3) Réalisation de diagnostics énergétiques de réseaux d'irrigation et de plans: En lien avec l'ADANC et la chambre d'agriculture, l'action consiste en l'optimisation du réseau d'irrigation et la sensibilisation aux bons usages. Une expérimentation menée en Gironde dans ce domaine laisse espérer une baisse de 25 à 35% de la consommation électrique liée à l'irrigation sur les exploitations (10 diagnostics par an).
- 4) Accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques: La chambre d'agriculture, en lien avec le CRER propose également un accompagnement individuel des agriculteurs qui souhaitent maîtriser leur consommation énergétique. (5 agriculteurs par an).

- 5) Développement des énergies renouvelables : Le CRER pourra également accompagner les agriculteurs souhaitant développer des énergies renouvelables. Cet accompagnement est proposé dans le cadre d'une adhésion des agriculteurs au CRER.
- 6) Journées sensibilisation des acteurs agricoles : Le PETR animera des journées de sensibilisation (1 par an) avec les acteurs du monde agricole afin de communiquer sur les actions possibles et sur les résultats obtenus du programme TEPOS.

Le poste « entreprises » est également un secteur important en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES. 6 actions vont être menées dès 2018 :

- 1) Accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques : Portée par le PETR, en lien avec la CCI, cette action consiste en un accompagnement de 15 entreprises. L'intérêt pour l'entreprise est double : réaliser des économies d'énergie et financière. Elle se déroule en plusieurs étapes, sur une durée de 18 mois :
  - a. Étude Technique Initiale (ETI) Energie : Consommation de référence et optimisation des contrats d'énergies.
  - b. Diagnostic énergétique (consommations liées aux usages énergétiques et actions d'économie d'énergie potentiellement réalisées)
  - c. Plans d'actions opérationnelles (hiérarchisation des actions et recherches d'aides financières)
  - d. Ateliers en groupe
  - e. Réalisation d'un tableau de bord énergie (indicateur de performance et suivi)
  - f. Bilan et résultats
- 2) Formations référent énergie en industrie : Le Grand Angoulême propose d'élargir son action « formation de référent énergie en industrie » de son TEPOS au territoire du Ruffécois.
- 3) Mise en place de l'action Défis TEPOS : La CMA avait un programme d'action « Éco-Défi », qui s'est arrêtée en 2017. Afin de relancer ce programme, il a été proposé de l'orienter TEPOS. Une liste d'actions Éco-Défis TEPOS sera alors proposée aux acteurs économiques dépendant de la CMA, leur permettant une labellisation Éco-Défis TEPOS.
- 4) Formation des électriciens sur les audits éclairage : Portée par l'ARFAB. Cette action a pour objectif de former 6 à 8 professionnels sur l'éclairage performant dans les entreprises.
- 5) Développement des énergies renouvelables : Le CRER pourra également accompagner les acteurs économiques souhaitant développer des énergies renouvelables. Cet accompagnement est proposé dans le cadre d'une adhésion des acteurs économiques au CRER.
- 6) Journées sensibilisation des acteurs économiques : Le PETR animera des journées avec les acteurs du monde économique afin de communiquer sur les actions possibles et sur les résultats obtenus.

Le secteur résidentiel représente aujourd'hui 15 600 résidences principales et 27% de la consommation énergétique du territoire (358,7 GWh dont 75% pour la consommation) et 14% des émissions de GES (53,9 kT éq CO<sub>2</sub>). De plus, 67% du parc résidentiel a été construit avant 1975 dont 54% avant 1949. 3 actions vont être lancées dès 2018 :

- 1) Points d'information sur la rénovation : Le PETR, en lien avec SOLIHA et l'Espace Info Énergie (EIE). L'objectif sera de structurer un point d'information de la rénovation, sur le modèle de

« guichet unique ». Ces informations existent aujourd'hui mais ne sont pas ou peu connues du grand public. Il s'agira également de développer une communication engageante et incitative auprès des particuliers sur l'ensemble du territoire.

- 2) Accompagnement technique et financier des porteurs de projet : Les points d'informations devront accompagner techniquement les porteurs de projet pour les aider à piloter leurs projets de rénovation. Financièrement, il était question d'une aide des Communautés de communes pour inciter les ménages à passer à l'action.
- 3) Opération « Objectifs rénovation pour tous » : En lien avec l'ARTEE. Cette action a pour objectif de sensibiliser la population au sujet de la rénovation et d'enclencher des actions par le biais du facteur, personne de confiance. Le PETR porte le projet et communique sur l'opération, la Poste a un rôle de « détecteur » ; elle cible les adresses au plus fort potentiel, distribue les courriers et flyer et réalise un questionnaire auprès des particuliers. L'ARTEE a un rôle de coordinateur, elle oriente et réalise des audits, en lien avec l'ANAH.

Les actions suivantes seront également lancées en 2018 :

- Lancement d'une seconde session AMEC (Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie dans les Collectivités). Proposé par le CRER sur une période de 3 ans, cette action a pour but la réalisation d'économies d'énergies et la réduction de 30% des dépenses énergétiques de l'éclairage public et des bâtiments communaux par l'implication des acteurs de la collectivité locale.
- Sensibilisation des communes à la réduction de la pollution nocturne en lien avec le SDEG - labellisation "Villes et villages étoilés" du territoire.
- Développer le nombre d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables pour les acteurs publics.
- Accompagner l'application citoyenne dans les projets photovoltaïque avec le programme DémoSol, en lien avec le CRER.
- Animation d'un réseau d'acteurs sensibilisés autour de la question du Bois Énergie.
- Accompagner l'application citoyenne dans les projets éoliens et réalisation d'une charte du développement de l'énergie éolienne.
- Accompagnement des projets de méthanisation (État des lieux et organisation de la ressource locale, Sensibilisation des collectivités à l'accompagnement des projets, sensibilisation des riverains pour faciliter l'acceptation des projets émergents, valorisation du digestat en lien avec la CA).
- Réalisation d'un Plan de Mobilité Rurale.
- Installations de bornes électriques
- Mise en place d'un observatoire partagé sur les projets de développement des ENR
- Réalisation d'un PCAET sur le territoire (obligation pour Cœur de Charente, volontaire pour Val de Charente) et permettre et faciliter la transition énergétique dans tous les documents d'urbanisme du territoire (SCOT, PCAET, PLUi, PLU, Carte communale...).

- Mise en place d'un plan de communication, de l'outil destination TEPOS et d'évènements en lien avec le CIRENA et Charente Nature.

➔ **La commission de synthèse donne un avis favorable au lancement de ces actions en 2018 dans le cadre du TEPOS.**

## Débat sur le PADD du SCoT

Concernant le SCoT, l'année 2017 a été consacrée à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) qui sera présenté lors des prochains conseils communautaires.

Ce document s'appuie sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui a été débattu en comité syndical le 26 avril 2016 à Bernac.

Ces deux documents évoluent parallèlement, afin de sécuriser juridiquement le SCoT du Ruffécois, il est nécessaire de débattre sur le PADD modifié. Le comité de pilotage SCoT en date du 10 janvier 2018 a approuvé cette version du PADD (**Annexe 3**).

Un débat formalisé sur les orientations générales du PADD doit se tenir en comité syndical et un Procès-verbal des échanges sera établi.

Les 3 axes principaux du PADD du Pays du Ruffécois sont les suivants :

### **AXE 1 : MAINTENIR ET RENFORCER L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET UN CADRE DE VIE HARMONIEUX**

1. S'APPUYER SUR LES POLES STRUCTURANTS POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2. VALORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITE AU QUOTIDIEN, EVOLUTIF ET RENOUVELE
3. MAINTENIR UN BON NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

### **AXE 2 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE EN APPUI SUR L'ARMATURE TERRITORIALE DU PAYS DU RUFFÉCOIS**

1. STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2. UNE ÉCONOMIE AGRICOLE A PROTÉGER ET DÉVELOPPER
3. TRAVAILLER SUR L'IMAGE DU TERRITOIRE ET FAIRE DU TOURISME UN DES MOTEURS ÉCONOMIQUE DU RUFFÉCOIS

### **AXE 3 : MIEUX METTRE EN VALEUR LES ATOUTS NATURELS ET PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE**

1. PRÉSERVER ET RESTAURER LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES A TRAVERS LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT POUR GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
2. OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES
3. FAIRE DES ESPACES NATURELS UN SUPPORT DE DEVELOPPEMENT
4. ASSURER UNE BONNE GESTION DES RISQUES POUR UN AMENAGEMENT DURABLE

Il est rappelé le rôle du PADD et son imbrication avec les autres documents du SCoT. Les modifications apportées au document initial sont présentées :

- La mise en page a été modifiée pour plus de lisibilité,
- L'ordre des parties a été modifié : L'ambition « Maintenir et renforcer l'équilibre de l'armature territoriale » est passée en première partie.
- La nouvelle armature territoriale est présentée : elle se décline en 5 types de polarités :
  - o Le pôle principal : Ruffec
  - o Le pôle secondaire : Mansle
  - o Les pôles intermédiaires structurants : Villefagnan, Aigre, Vars et St-Amant-de-Boixe/Montignac-Charente
  - o Les pôles de proximité : Nanteuil-en-Vallée, Verteuil-sur-Charente, Aunac-sur-Charente, Luxé et Saint-Angeau
  - o Les pôles ruraux relais : Anais, Tourriers, Valence, Tusson, Verdille et St-Fraigne.

Ces pôles représentent des bassins de vie. Il est impératif de raisonner à cette échelle afin de définir le nombre d'habitants nécessaire pour maintenir et développer les équipements, emplois et services du territoire.

- Le scénario volontariste et dynamique du SCoT est présenté. Celui-ci prévoit un gain de 3000 habitants. Il est nécessaire au territoire afin de maintenir les équipements et services, voire d'en accueillir de nouveaux. Il devra être mis en place les conditions d'une répartition équilibrée sur le territoire de ces nouveaux habitants.
- La prise en compte des voyageurs dans le SCoT a ajoutée page 21 « Proposer une offre d'habitat adapté à la diversité de la population et des modes de vie »
- La partie « Assurer une bonne gestion des risques » a été ajoutée à l'ambition 3 : « Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel ».

➔ **La commission de synthèse donne un avis favorable à ce document.**

## **Avis du PETR dans le cadre de la consultation PPA**

### ***Avis du PETR dans le cadre du SCoT sur le PLU de Nanteuil-en-Vallée en tant que PPA***

Le projet de PLU de la commune de Nanteuil-en-Vallée a été étudié lors du comité de pilotage SCoT en date du 10 janvier 2018. Le document du PLU (et plus particulièrement le PADD, les OAP et le règlement) est cohérent avec les ambitions portées par le SCoT. Dans la limite de ces compétences et dans le cadre du SCoT, le comité de pilotage SCoT a donné un avis favorable à ce document.

➔ **La commission de synthèse donne un avis favorable.**

### ***Avis du PETR dans le cadre du SCoT sur le PLU de Tusson en tant que PPA***

Le projet de PLU de la commune de Tusson a été étudié lors du comité de pilotage SCoT en date du 10 janvier 2018. Le document du PLU (et plus particulièrement le PADD, les OAP et le règlement) est cohérent avec les ambitions portées par le SCoT. Dans la limite de ces compétences et dans le cadre du SCoT, le comité de pilotage SCoT a donné un avis favorable à ce document.

➔ **La commission de synthèse donne un avis favorable.**

## **Question diverses**

### ***Appel à projet Région : Sensibilisation des habitants au passage « 0 pesticide »***

#### Contexte :

Fin 2016, le PETR a inauguré dans les rues de la commune de Tourriers l'exposition « **Sauvages des Rues : Belles et Rebelle** » (20 bâches utilisables aussi bien en intérieur qu'à l'extérieur). Cette exposition était accompagnée d'une animation pour les enfants de l'école et d'une balade découverte pour les habitants des plantes des rues aux vertus inconnues ou oubliées.

#### Rappel :

Cette exposition est mise à disposition des communes pour les aider à sensibiliser élus, agents communaux, scolaires et habitants sur la place et le rôle des plantes spontanées des rues et pour porter un autre regard sur ces espèces de proximité qui accompagnent l'Homme depuis toujours.

L'appel à projet de la région permet de financer à hauteur de 80% l'animation pour les communes qui souhaiteraient profiter de l'exposition du Pays avec un accompagnement pour les scolaires et les habitants.



Les collectivités ne pouvant pas répondre en direct à cet appel à projet, nous avons sollicité l'association : les jardins d'Isis pour pouvoir proposer 10 demi-journées d'animations sur le Ruffécois. Le cout de cette opération s'élève à 2600 € ttc (préparation, déplacements, interventions).

La région finance l'opération à hauteur de 2000 € (reste 600€ de participation à la charge des communes pour 10 interventions).

Deux possibilités :

1/ Animations pour des scolaires (deux demi-journées) + animation/balade dans les rues pour le grand public (1 demi-journée) : 180€ (3 demi-journées)

2/ Animation/balade dans les rues pour le grand public : 60 € (1 demi-journée)

Période : des dates seront proposées de fin avril à mi-septembre

➔ **La commission de synthèse souhaite que les mairies soient informées des demandes faites aux écoles.**

***Deux présentations sont prévues en comité syndical :***

- Présentation de MONALISA (Mobilisation contre l'isolement des Agés)
- Présentation de la plateforme mobilité

**Nicole Bonnefoy invite les membres de la commission de synthèse à venir et à relayer le rassemblement citoyen pour manifester la création d'un espace d'eau vive à Mansle, le samedi 3 février à 11h sur le site du Champion, près du camping et de la base de canoë kayak.**

**Ce bassin d'eau vive est un équipement important pour le territoire que la conseillère départementale et sénatrice défend ; Il viendrait s'ajouter aux autres réalisations faites sur La Charente entre Ruffec et Montignac-Charente et permettrait de créer une véritable dynamique, complétant l'offre touristique et participant à l'attractivité du territoire du Ruffécois.**